

CERTIFICAT D'APTITUDE À CONDUIRE EN SÉCURITÉ (CACES®) RECOMMANDATION 486A

TESTS CACES® EN CONDUITE DE PEMP

Réf de l'action : ECF L331.PR indice 05 du 14/03/2024

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de vérifier l'aptitude à la conduite en toute sécurité des PEMP (Plateforme Elévatrice Mobile de Personne) dans une ou plusieurs des catégories conformément à la recommandation R486A de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire et mettre en œuvre une PEMP correspondant à une des catégories de la recommandation R486A,
- Conducteur/conductrice de PEMP qui justifie avoir suivi une formation obligatoire pour disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité,
- Conducteur/conductrice de PEMP qui justifie avoir suivi une formation obligatoire pour disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires au port du harnais,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour les PEMP qui le nécessitent.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Testeur appartenant à un organisme certifié testeur CACES® R486A PEMP.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter.

MOYENS D'ÉVALUATION

- Utilisation d'une (ou de plusieurs) PEMP représentative(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s),
- Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R486A des catégories concernées,
- Logiciel de tests CACES® interne, certifié testeur CACES®,
- Équipement de protection individuelle : casque de chantier homologué, gants de manutention, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité, harnais de sécurité.
- Le stagiaire devra venir avec ses équipements de protection individuelle : gants de manutention, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité et protections auditives.

THEMES D'EVALUATION

Théorie :

1. Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, l'accompagnateur, ...),
2. Connaître la technologie des PEMP utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les principes de fonctionnement, les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction,
3. Identifier les différents types de PEMP, leurs caractéristiques et leurs capacités,
4. Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité),
5. Connaître et maîtriser les conditions d'équilibre et les facteurs de stabilité des PEMP pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges,
6. Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des PEMP,
7. Savoir exploiter les PEMP et maîtriser les principaux risques (adéquation à la tâche et limites d'emploi, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations),
8. Connaître et effectuer les vérifications d'usage des PEMP (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).

Pratique :

9. Réaliser les prises de poste (environnement météo, balisage, risques environnants, adéquation) et les vérifications de la PEMP (documents, contrôle visuel, état des dispositifs de sécurité, niveaux, ...),
10. Effectuer et maîtriser toutes les manœuvres de conduite de la PEMP, de levage/descente de la plate-forme y compris en configuration de secours, ainsi que l'entrée/sortie en sécurité de celle-ci. Maîtriser la communication avec le chef de manœuvre et l'accompagnant,
11. Vérifier l'état de la PEMP (y compris les niveaux) en fin de poste et rendre compte des anomalies ou dysfonctionnements ; effectuer les opérations d'entretien quotidien.

MODALITES D'EVALUATION

- QCM d'évaluation théorique.
- Examen pratique de manipulation d'une PEMP conforme à la R486A.

Condition de réussite épreuve théorique :

- Une note $\geq 70\%$ à l'ensemble des 100 questions,
- Une note \geq à la moyenne pour chaque thème évalué.

Condition de réussite épreuve pratique :

- Une note $\geq 70\%$ à l'ensemble du test,
- Une note \geq à la moyenne pour chaque « thème évalué »,
- Une note \geq à 0 pour chacun des « points d'évaluation »,
- Temps de test \leq à 130% des durées de référence de l'épreuve.

SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) pour les PEMP (Plateforme Elévatrice Mobile de Personne), conforme à la R486A correspondant à la ou les catégorie(s) demandée(s) et obtenue(s) ou Attestation de résultat (réussite ou échec)
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

Nous contacter.

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA PRESTATION

- Minimum 3h30

